

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 4 juillet à 20h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard MARCONNET, Maire.

Étaient présents : M. RODET, Maire adjoint, M. GAK, M. FROGER, MME TURPIN, MME VALCIN, M. MONROIG, MME RAFOUJAULT, M. LEHMANN, MME LOISEL, MME NOEL, MME DEBLEDS, M. GOUSSEFF, M. JOSSERAND, M. MONGUILLON et MME MONCHANIN formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : M. MATT par M. RODET, MME DELAVOIX par MME LOISEL, MME MILLER par MME RAFOUJAULT, M. PIERRON par M. MONROIG, M. BRETON par M. FROGER, MME ROCH par M. MARCONNET, MME RIESENMEY par M. LEHMANN, M. DEVILLIERS par M. GAK et MME BESANÇON par M. JOSSERAND.

Absent excusé : M. PICARD.

Absents : MME BETTI, MME ODERMATT et MME BOUTRIN.

Monsieur Jean-Pierre Rodet a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire annonce en début de séance que la question 6, pour l'acquisition du Domaine de Villelouvette, est reportée en septembre afin d'être traitée en même temps que la commune de Montrouge.

Il précise également une modification de la question 7 qui ne peut donc plus porter sur l'acquisition mais juste sur la conduite des études sur l'espace naturel sensible.

Le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération n°2018-010-1 du 21 février 2018 conformément aux articles L 2122.22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n°2018-036-3 du 14 mai 2018 portant passation d'un marché pour des travaux d'aménagement d'une maison médicale ZAC de la Mare aux Bourguignons.

Décision n°2018-037-11 du 14 mai 2018 portant passation d'un contrat pour un spectacle de magie organisé par l'Accueil de Loisirs Raymond Durix.

Décision n°2018-038-3 du 17 mai 2018 portant passation d'un marché pour une étude de définition urbaine et agrément d'un sous-traitant concernant le domaine de Villelouvette.

Décision n°2018-039-11 du 24 mai 2018 portant passation d'un contrat pour un atelier sculpture de ballons organisé par l'Accueil de Loisirs Raymond Durix.

Décision n°2018-040-14 du 29 mai 2018 portant action de formation « Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1) ».

Décision n°2018-041-3 du 29 mai 2018 portant passation d'un contrat de mission de coordination et protection de la santé pour des travaux d'aménagement d'une maison médicale.

Décision n°2018-042-3 du 29 mai 2018 portant passation d'avenants au marché pour la rénovation du Foyer Jean-Claude Moulin.

Décision n°2018-043-7 du 30 mai 2018 portant passation d'un contrat de location pour le logement communal sis 29 Grande Rue.

Décision n°2018-044-3 du 4 juin 2018 portant acceptation d'un sous-traitant pour le marché relatif à l'extension de l'école maternelle Alphonse Daudet.

Décision n°2018-045-3 du 4 juin 2018 portant passation d'un contrat pour une mission de contrôle technique pour des travaux d'aménagement d'une maison médicale.

Décision n°2018-046-3 du 11 juin 2018 portant acceptation d'un sous-traitant pour le marché relatif à la rénovation du Foyer Jean-Claude Moulin.

Décision n°2018-047-3 du 11 juin 2018 portant acceptation de deux sous-traitants pour le marché relatif à l'aménagement d'une maison médicale.

Décision n°2018-048-3 du 14 juin 2018 portant passation d'un contrat pour la dératisation des bâtiments communaux.

Décision n°2018-049-3 du 14 juin 2018 portant passation d'un contrat pour une étude préalable au projet de réhabilitation du château du domaine de Villelouvette.

Le Conseil Municipal examine l'ordre du jour et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes pour l'acquisition d'un guichet numérique pour les autorisations d'urbanisme et **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant la commune d'Arpajon coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention, **APPROUVE** les modifications de l'article 12 du règlement du PLU,

DECLARE remplir les conditions légales, pour le malus, en matière de mise en œuvre de l'application de la loi SRU en faveur du logement social, la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, la loi du 11 février 2005 relative aux obligations en matière d'emploi de personnes en situation de handicap, **DECLARE** respecter les quatre items suivant du label départemental pour le bonus : le plan d'accessibilité handicaps, la stratégie locale en faveur de la biodiversité, la tarification sociale pour les services publics, l'adhésion au Fonds de Solidarité Logement et **SOLLICITE** du Département le versement de la somme de 63 968 € correspondant au bonus, ainsi que la somme de 63 968 € correspondant au malus eu égard au respect par la collectivité des conditions légales et des engagements volontaristes précédemment énoncés au prorata du montant des travaux présentés,

APPROUVE la convention d'occupation du domaine public communal pour l'implantation d'une antenne rue du stade à Egly, à conclure avec la société CELLNEX France située à Sèvres (92) et **FIXE** à 6 000 € la redevance annuelle pour l'occupation du domaine public communal,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie conclue avec SFR,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Essonne pour la conduite d'études du Domaine de Villelouvette, au titre de la subvention des espaces naturels sensibles,

DECIDE de reconduire, à compter de l'année scolaire 2018/2019, la participation de la Commune aux frais d'achat des cartes SCOL'R et IMAGINE'R, **FIXE** la participation communale annuelle à 25 € par collégien et à 40 € par lycéen, à compter de l'année scolaire 2018/2019, par élève scolarisé de la classe de 6^{ème} à la Terminale fréquentant un établissement d'enseignement secondaire (collège ou lycée) agréé par l'Education Nationale, ainsi qu'aux jeunes poursuivant une formation en alternance et

PRECISE que les demandes sont recevables à partir de septembre de l'année scolaire concernée jusqu'à juin de l'année suivante, **ADHÈRE** à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au CIG de la Grande Couronne,

INDIQUE que le tableau des effectifs a été modifié et est disponible en Mairie aux jours et heures d'ouverture,

ADMET en non-valeur les titres de recettes pour un montant de 983,27 €,

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de « Cœur d'Essonne Agglomération » en date du 31 mai 2018

Informations diverses :

Monsieur le Maire annonce que le Préfet a rendu un arrêté déclarant d'intérêt général et autorisant, au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, le Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO), à réaliser les travaux de restauration des fonctionnalités physiques et biologiques du réseau hydrographique en amont du Moulin de Cerpied sur Arpajon, Egly et Ollainville.

Une discussion s'installe au sujet de problèmes de véhicules mal garés empêchant la bonne circulation des piétons à divers endroits de la commune. Monsieur le Maire, reconnaissant que la Gendarmerie d'Egly a souvent d'autres priorités, émet un avis favorable quant à la mise en place d'une police municipale mutualisée.

Monsieur Monguillon évoque des soucis de marquage au sol s'effaçant avec le temps. Monsieur le Maire indique qu'une campagne de marquage est prévue par Cœur d'Essonne Agglomération, les services communaux ayant fait remonter les besoins en termes de signalétique et de marquage.

Monsieur le Maire revient sur les travaux en cours :

- Extension école A. Daudet : des problèmes sont remarqués au niveau des entreprises notamment du fait des vacances estivales. Monsieur le Maire s'engage à ce que tout soit prêt pour la rentrée. Une mise au point a été faite ce jour afin d'améliorer l'organisation entre les différents corps de métier. Les travaux doivent être terminés au plus tard le 15 août afin qu'il reste 2 semaines pour l'aménagement des classes.
- Foyer Polyvalent de Loisirs J-C. Moulin : les entreprises ne sont, malheureusement, pas toutes fiables, et la commune a été dans l'obligation de mettre en demeure l'une d'entre elles, œuvrant pour ce chantier.
- Maison médicale : le chantier avance bien, les séparations et l'électricité sont faits, la dalle sera coulée en début de semaine 28 et la pose du carrelage suivra.

Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 20 septembre 2018.

Monsieur le Maire remercie les élus pour le bon déroulement du feu d'artifice du 30 juin dernier, et souhaite à l'ensemble de l'audience de très belles vacances d'été.

La séance est levée à 23 heures

Fait à Egly, le 10 juillet 2018



Le Maire

Gérard Marconnet